

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
Imprimerie Saint-Paul
Avenue de Pérolles, Fribourg, Suisse
ABONNEMENTS
1 mois 3 mois 6 mois 1 an
Suisse... Fr. 1 50 4 10 6 50 12
Etranger... 2 80 7 13 25

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
AGENCE DE PUBLICITÉ
HAASENSTEIN & VOGLER
Rue St-Pierre
FRIBOURG
PRIX DES ANNONCES
Fribourg, canton 15 cent.
La Suisse... 20
L'Etranger... 25
Réclames... 50

Nouvelles du jour

Les dépêches de Constantinople disent que la tranquillité est complète dans la ville et que les provinces ont accueilli avec joie l'avènement de Mehmed V ; mais ces télégrammes officieux dissimulent une situation plutôt inquiétante et qui provient de l'hostilité entre les populations d'Asie-Mineure et celles de la Turquie d'Europe.

Abdul Hamid a fini son règne peu glorieusement. Toutes les dépêches qui arrivent sur son voyage de Constantinople à Salonique le montrent uniquement préoccupé de sa propre personne. Il n'a pas demandé une seule fois des nouvelles de sa nombreuse famille, qui est gardée dans l'un des palais de la capitale.

Pour être certain d'avoir la vie sauve, Abdul Hamid a annoncé qu'il donnait tous ses biens à la nation. Il n'a pas encore compris ce qu'est précisément pour lui aracher tous qu'on lui faisait cette faveur. Quant à son offre, c'est bien le cas de dire qu'elle ne sera acceptée que sous bénéfice d'inventaire, car, en offrant tout, le vieil avaré a dû conserver l'espoir de garder quelque chose.

La commission financière du Reichstag allemand a tenu, jeudi soir, une séance pour discuter la proposition des conservateurs de remplacer l'impôt sur les successions par un impôt de plus-value sur les terrains et les maisons et un impôt d'accroissement de la valeur des titres. Cette proposition a été appuyée par le Centre, mais vigoureusement combattue par les gauches.

La discussion a repris hier vendredi au sein de la commission, qui, après de vifs débats, s'est ajournée à ce matin samedi sans avoir pris de décision.

Les libéraux allemands ne peuvent admettre que les conservateurs aient eu l'audace de substituer un impôt de plus-value des immeubles au premier projet de M. Bülow frappant les héritiers. La Gazette de Voss adjure le Chancelier de faire rentrer les conservateurs dans le rang ou de les mettre au pied du mur. Si Bismarck était là, dit-elle, il dissoudrait le Reichstag.

Mais à qui cette dissolution conduirait-elle les libéraux ? Depuis plusieurs législatures, leur groupe n'a fait que diminuer. En de nouvelles élections, à qui enlèveraient-ils des sièges ? Pas aux socialistes qui, avec leurs trois millions et demi d'électeurs, sont certains de renforcer beaucoup le nombre de leurs mandats. Pas au Centre catholique, dont les positions sont sûres et bien défendues. Il ne leur resterait qu'à entamer le parti conservateur protestant. Ils y songent, mais il leur faudrait la pression gouvernementale de M. de Bülow. Les conservateurs se doutent bien que le Chancelier l'exercerait volontiers. Aussi, leurs journaux, comme la Gazette de la Croix, disent-ils voir venir le moment où ils se séparent de la politique du Bloc.

Un pénible incident vient de se greffer sur la question si débattue en

Allemagne des syndicats chrétiens. Il y a quelques jours le Pape recevait une députation des sociétés ouvrières catholiques de l'Ouest de l'Allemagne, dont le centre est München-Gladbach. La Kölnische Volkszeitung, rendant compte de l'audience, avait écrit que Pie X avait eu des paroles très élogieuses pour les syndicats chrétiens. « J'approuve, aurait-il dit, que vous exerciez dans les associations professionnelles chrétiennes un apostolat couronné d'un tel succès et que, unis aux protestants, vous travailliez à la conservation de l'idée chrétienne. »

L'Osservatore romano s'est dit autorisé à déclarer que le Pape ne s'est pas servi des termes que lui prête le journal catholique allemand.

Celui-ci vient de publier une longue déclaration signée entre autres du député Giesberts et du Dr Müller, où ils affirment que le Pape s'est exprimé en substance dans les termes qu'a rapportés la Kölnische Volkszeitung. Deux jours avant l'audience, ils ont présenté une traduction de l'adresse qu'ils allaient lire devant le Pape, où ils déclaraient que leur fédération travaillait à unir les ouvriers catholiques et protestants dans les syndicats chrétiens. L'audience, qui fut particulièrement cordiale, prouve que le Saint Père avait été parfaitement mis au courant de la question, telle qu'elle se pose en Allemagne. Les paroles du Pape furent traduites sur son désir par le Dr Wahlen, sous-directeur de l'Anima.

Traduttore, traditore ! disent les Italiens. Il semblait bien, d'après les déclarations de l'Osservatore romano, que la traduction allemande avait forcé le sens des paroles du Pape. L'Osservatore d'hier vient encore de donner un second démenti « autorisé » à la version de la Kölnische Volkszeitung, qui ferait bien enfin de se le tenir pour dit.

Cet incident ne sera pas pour apaiser les partisans et les adversaires des syndicats chrétiens en Allemagne.

Hier, à la Chambre hollandaise, le ministre de l'Intérieur, en annonçant la naissance de la princesse des Pays-Bas, a prononcé ce mot heureux évanescemment était d'une importance incalculable pour la patrie, et il a formé le vœu qu'il fût le salut de la Hollande.

Ces paroles, qui paraissent un peu exagérées à des républicains, montrent dans quelle anxiété les Hollandais vivaient à l'idée que la couronne pourrait passer à une maison allemande. Il y aurait bien eu la solution de proclamer la république, à la mort de la reine actuelle, mais ce moyen aurait pu marquer, pour la Hollande, le commencement d'une ère de troubles intérieurs et de difficultés avec l'Allemagne.

Les Hollandais sont sincèrement heureux du bonheur de leur reine. Le président de la Chambre a proclamé, hier, son admiration pour la sagesse et la grâce de la souveraine, et il s'est aussi fait l'écho de l'attachement du peuple pour le prince-consort Henri, duc de Mecklembourg, qui avait d'abord été accueilli un peu froidement, mais qui a su gagner la sympathie de la nation hollandaise.

Les dignitaires de l'Eglise russe ont résolu de ne pas laisser sanctionner les décisions de la Douma concernant la tolérance à accorder aux confessions chrétiennes qui n'appartiennent pas à l'orthodoxie. De plus, la commission du Saint-Synode et la plupart des évêques sont absolument opposés à la réduction des jours de fête si nombreux dans le calendrier russe.

Ces dispositions coïncident avec des vexations sans nombre à l'égard des catholiques. A Vilna, lors des fêtes du cinquantième en l'honneur du poète Gogol, les élèves polonais catholiques ont été obligés de prendre part à l'office de Requiem russe. Des missionnaires régionaux en Pologne

exploitent le schisme des mariavites en faveur de l'orthodoxie ; ils font des conférences pour rapprocher mariavites et orthodoxes. Enfin, dans le désir d'arriver à détacher la principauté de Chelm de la Pologne pour la russifier complètement, on fausse la statistique et l'on ne compte comme catholiques que les Uniates qui ont accompli toutes les conditions vexatoires établies après l'oukase de tolérance : déclarations de police, certificats, etc. Tous les autres Uniates, bien que catholiques authentiques, sont comptés comme orthodoxes, afin de démontrer que les catholiques dans la principauté de Chelm ne sont pas aussi nombreux qu'on le disait.

Le code et la religion

Il suffit, pour mesurer le chemin parcouru en trente ans par la liberté religieuse et le respect des convictions d'autrui, de jeter un regard sur deux textes, les plus importants du recueil des lois fédérales, bien différents par leur nature, leur matière et leur teneur, plus différents encore par l'esprit qui les anime, la Constitution fédérale de 1874 et le Code civil de 1907. C'est un grand éloge que nous faisons du nouveau droit civil, qui, sans réaliser notre idéal d'un droit chrétien, constitue cependant, dans l'ensemble, une législation respectueuse des convictions religieuses.

Le Code civil améliore sensiblement la situation légale des fondations et associations religieuses, sans déroger, il va sans dire, aux articles de la Constitution contre les couvents, ni au droit public cantonal (art. 59). Il les dispense de l'inscription au registre du commerce, pour l'acquisition de la personnalité civile (art. 52) et du contrôle de l'autorité de surveillance (art. 87) qui risque tant, dans certains cantons, et là spécialement où les fondations religieuses sont utiles pour des communautés en minorité, d'être tracasées.

A un point de vue moins matériel, plus élevé, les besoins religieux sont expressément reconnus et garantis par les articles 277, 332 et 378.

La disposition de l'art. 277 n'est pas sans danger : Les père et mère disposent de l'éducation religieuse de l'enfant.

« Sont nulles toutes conventions qui limiteraient leur liberté à cet égard.

« L'enfant âgé de seize ans a le droit de choisir lui-même sa confession. »

Le deuxième alinéa est sans doute dirigé contre les promesses faites lors de la célébration des mariages mixtes. Ce n'est pas dans le droit que ces promesses peuvent trouver une base solide. La conscience et les convictions religieuses, l'amour et le respect mutuels, voilà leur base, souvent fragile, hélas, mais parfois inébranlable. Peut-être la persévérance qu'a toujours mise la législation fédérale à favoriser les mariages mixtes, dans un but de pénétration réciproque et d'union nationale, n'a-t-elle trop souvent abouti qu'à la confusion et à l'indifférence religieuse. Il est bien difficile, en tout cas, d'en apprécier objectivement les résultats sociaux.

Quant à la liberté religieuse de l'enfant à partir de seize ans, elle nous fait un peu penser au droit à l'amour, dont on a tant parlé en France : c'est un principe, rien d'autre, rien de plus. La conscience des enfants, de quinze ou de dix-sept ans, est suffisamment protégée par les lois contre la violence et la pression, et nous ne voyons pas quelle protection nouvelle efficace et nécessaire le Code pourrait y ajouter.

D'ailleurs, certains patronages suspects nous ont rendus prudents à l'égard de ce fameux droit de choix religieux, qui n'a d'autre but que de priver l'enfant de toute éducation religieuse, pour sauvegarder sa soi-

disant liberté de faire à seize ans un choix désormais illusoire. Ce n'est pas sans doute l'intention de nos législateurs ; mais l'art. 277 nous paraît céler un double piège, dont il est à craindre qu'on cherche à user.

L'art. 332 réserve la liberté religieuse des membres de la famille vis-à-vis du chef : « Les personnes vivant en ménage commun... jouissent en particulier de la liberté qui leur est nécessaire pour leur éducation, leur profession ou leurs besoins religieux. » Jamais les lois ne se sont tant préoccupées de garantir la tolérance que depuis que les mœurs semblent y avoir accédé : c'est un domaine où nous croyons les garanties légales profondément inefficaces ; elles sont le signe de temps heureux ; mais ce n'est pas elles qui parviendront à introduire dans les ménages le respect véritable, fait de conviction profonde et de sérieux moral.

L'art. 378 établit ou plutôt renouvelle une prescription contenue à l'art. 13 de la loi du 25 juin 1891 sur les rapports de droit civil des citoyens établis ou en séjour : « Lorsqu'il y a lieu de prendre des mesures pour l'éducation religieuse d'un mineur placé sous tutelle, l'autorité tutélaire du domicile demande et suit les instructions de celle du lieu d'origine. » Cette disposition est de droit objectif, non, comme les précédentes, du for intérieur, et a eu déjà des effets heureux.

Il est un dernier domaine qui touche de près aux intérêts supérieurs de la religion et de la société : c'est la famille, et il est permis de concevoir des craintes extrêmement vives au sujet de son organisation : qu'on songe à toutes les mesures adoptées récemment en France, dont le résultat identique est d'affaiblir le lien familial, au profit des intérêts individuels, et souvent des intérêts les plus exceptionnels.

Sans doute, notre code n'a pas cherché à remonter ce courant ; il n'a pas accordé de consécration nouvelle à ce qu'il nomme la bénédiction et que les catholiques appellent le mariage religieux (art. 118) ; il n'a pas ajouté un seul obstacle au divorce, bien au contraire ; les conditions en sont rendues sensiblement plus faciles que dans la loi de 1874 ; le principe qui semble prévaloir, c'est d'accorder le divorce « lorsque la vie commune est devenue insupportable au demandeur » : ce n'est même pas le consentement mutuel ; il suffirait que les mœurs s'y prêtassent pour que cela devint la répudiation ; hélas ! n'est-il pas à craindre que, dans certaines grandes villes de la Suisse latine, les juges tout au moins, sinon les mœurs, s'y prêtent : les statistiques, inquiétantes jusqu'ici, ne vont-elles pas devenir effrayantes ?

Le lien conjugal est affaibli par l'institution du divorce ; il risque d'être rompu, trop souvent, par la recherche de la paternité et cet autre principe : mater semper certa. L'introduction des enfants illégitimes dans les familles nous paraît un coup de mort porté à l'institution cellulaire et essentielle de la société ; mais tant de flots d'encre ont déjà coulé sur ce sujet qu'il nous paraît inutile de nous y attarder.

Nous ne pouvons cependant passer sous silence la concession sérieuse qu'ont obtenue les catholiques par la résurrection de la séparation de corps, inconnue à la loi sur l'état civil et le mariage de 1874.

Les articles 146 à 148 du nouveau code organisent la séparation de corps, mais ils paraissent ne la considérer que comme un état transitoire dont le divorce est l'aboutissement normal : Chacun des époux a le droit, lorsque la séparation de corps prononcée pour un temps indéterminé a duré trois ans et qu'une réconciliation n'est pas intervenue, de demander le divorce ou la fin de la séparation », dit l'art. 147, et « le divorce, même demandé par un seul des époux,

doit être prononcé », dit l'art. 148. Dans ces conditions, cette institution n'a de base que dans la volonté persistante des époux et elle est destinée à rester exceptionnelle. C'est beaucoup, sans doute, qu'on ait concédé aux catholiques le droit de se séparer légalement. Mais c'est sur eux, sur leurs convictions seules que repose ce droit, fragile de par la loi.

« Le droit suisse, dit quelque part M. le professeur Gariel, c'est une famille restreinte, mais assés fortement liée. Qu'elle soit restée, cela est bien certain puisque le code exerce la succession ab intestat au-delà du quatrième degré. Mais il est permis de se demander si le lien de la famille suisse de l'avenir ne trouvera pas une solidité plus grande dans la forte moralité et les convictions chrétiennes des populations rurales, que dans les affirmations souvent théoriques et parfois révolutionnaires du nouveau code.

Il nous reste à citer, pour être complet, la disposition de l'art. 41 qui exclut les ecclésiastiques de la tenue des registres de l'état civil, conformément à l'art. 1^{er} de la loi du 24 décembre 1874. D'aucuns s'y sont des longtemps accoutumés.

Quant à nous, nous ne prenons pas notre parti de l'exclusion injustifiable, sans utilité pratique, sans raison théorique, mais non sans inconvénient pour la justice et l'égalité, qui, dans tous nos textes constitutionnels et dans des domaines divers, frappe les ecclésiastiques.

Le Code civil suisse forme sans doute le maximum de ce que l'on pouvait espérer en l'époque de droit féodalisme laïque où nous sommes. Si toutes ses dispositions ne sont pas excellentes, considérées au point de vue religieux, et tant s'en faut, du moins l'esprit qui l'a inspiré n'est-il nullement haineux ou hostile, et c'est, nous l'avons dit, ce qui le distingue de la Constitution de 1874 : c'est un droit indifférent, et nous en sommes à nous en féliciter ! W. M.

Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux

LES ÉCONOMIES

On nous écrit de Berne : Le Conseil d'administration des C. F. F. a approuvé le rapport de gestion et les comptes de 1908 présentés par la Direction générale.

La Direction apprécie comme suit la situation financière du réseau :

Le résultat de l'exercice est très défavorable, car non seulement la diminution de recettes que nous avions prévues s'est effectivement produite, mais les dépenses ont quand même augmenté de nouveau dans une forte proportion. Ce fâcheux résultat est dû non seulement à la diminution du trafic, mais aussi à l'accroissement des dépenses, en particulier de celles affectées au personnel ; il provient en outre de l'augmentation des dépenses pour entretien et renouvellement du matériel roulant, du renchérissement des charbons et de l'accroissement de la charge d'intérêts, causé par les emprunts effectués pour des travaux neufs et de parachèvement. Il est vrai que le même phénomène s'est produit dans les Etats voisins ; ce fait peut servir d'explication, mais ne suffit cependant pas à calmer les inquiétudes que fait naître la situation. Aussi, avons-nous déjà commenté, pendant l'exercice, la nécessité aux mesures propres à réduire, en chiffre des dépenses, et nous pouvons constater que pendant les deux premiers mois de 1909 ces dernières ont déjà diminué de 913,478 fr. comparativement à la période correspondante de 1908. Il paraît possible d'améliorer, en s'y appliquant sérieusement, la situation financière sans avoir recours à des mesures exceptionnelles, par exemple à un relèvement notable des tarifs. Mais pour cela il faudra observer une juste mesure en effectuant la révision de la loi sur les traitements ; il faudra aussi, en élaborant les horaires, supprimer les trains qui ne sont pas nécessaires et ajourner les travaux d'extension qui peuvent être jusqu'à l'époque où un nouvel essor du trafic, qui se produira tôt ou tard, permettra de nouveau de plus fortes dépenses.

Dans son rapport au Conseil fédéral, le Conseil d'administration traite longuement le même sujet. Le rapport constate que le coefficient d'exploitation, qui était de 63,33 % en 1903, s'est élevé à 72,82 % en 1908. Le rapport ajoute : L'augmentation de 3,6 pour cent de 1907 à 1908 est inquiétante. A plusieurs reprises, notamment dans

notre rapport de 1907, nous avons attiré l'attention sur les dangers que pourrait entraîner l'augmentation constante des dépenses, et invité à plus de prudence et de mesure. A ce propos, nous avons prié la Direction générale de nous faire un rapport sur les mesures à prendre en vue d'enrayer l'augmentation des dépenses et de rétablir une proportion plus normale entre le recettes et les dépenses.

Nous ne devons pas nous dissimuler que parmi les mesures destinées à rétablir l'équilibre financier, il nous faut considérer surtout celles qui peuvent entraîner une réduction des dépenses.

Nous lisons plus loin : Bien que le résultat des comptes soit défavorable, nous constatons avec satisfaction que notre appel à la prudence et à la modération dans les dépenses n'a pas passé inaperçu. Il a été entendu des commissions du Conseil national et du Conseil des Etats et a même trouvé un grand écho dans la discussion des Conseils. Les mesures d'économie envisagées par la Direction générale, de même que les propositions, plus complètes encore, du Conseil d'administration, qui eussent été inapplicables à tout autre moment, ne se sont heurtées à aucune opposition sérieuse. Les mesures proposées, qui se trouvent dans les deux rapports joints au budget de 1909, sont actuellement en pleine voie d'exécution, et leur effet se remarque clairement dans la diminution de dépenses qui s'est fait sentir de novembre à mars dernier. Naturellement, cette réduction des dépenses ne peut s'effectuer que peu à peu ; car la réduction du personnel, rendue possible par la diminution du trafic et une répartition plus rationnelle des forces disponibles, ne peut se faire en une fois, mais seulement, en règle générale, en ne comblant pas les vides qui se forment naturellement. De même, le rendement de l'exploitation dépendra des horaires déjà fixés. La réduction du nombre des trains de marchandises a dû être limitée provisoirement à une diminution correspondant à celle du trafic ; quant à la diminution du nombre des trains de voyageurs, prévue pour le 1^{er} mai, elle ne manquera pas non plus d'exercer son influence sur le rendement du réseau.

Toutes ces mesures sont sans aucun doute de nature à ramener une proportion plus normale entre les recettes et les dépenses. Mais nous ne voulons pas manquer de rappeler dès maintenant que l'augmentation légale des traitements au 1^{er} avril 1909, et le surplus de dépenses au profit de la caisse de pensions et de secours qui en découle, de même que les travaux de construction en cours ou projetés imposeront aux Chemins de fer fédéraux des charges nouvelles et considérables pendant l'année courante. D'autre part, nous devons attirer l'attention sur la révision imminente de la loi sur les traitements, qui occasionnera un surcroît de dépenses sensible, même si nous manifestons la plus grande prudence.

Dans ces conditions, même en prévision d'un nouvel essor du trafic, nous devons maintenir avec une grande fermeté les mesures d'économie qui ont été prises et travailler à les compléter. Dans la même voie, il conviendrait en outre de rechercher si de nouvelles simplifications du service ne pourraient pas être obtenues au moyen d'une réorganisation de l'administration. Nous recommandons à nos honorables collègues de ce sujet, puisque le Conseil fédéral étudie actuellement la question d'une révision de la loi de rachat, et qu'un projet de loi dans ce sens doit être présenté, par rapport, en vertu de la législation actuelle, au Conseil d'administration. Mais la révision de la loi de rachat ne sera pas possible d'un jour à l'autre ; elle exigera l'attention continue des autorités.

Le Conseil d'administration constate, d'autre part, que les recettes par voyageur et par kilomètre, qui étaient de 4,20 centimes en 1902, se sont successivement abaissées à 3,67 cent. en 1908. Aussi étudie-t-il la question du renchérissement des abonnements généraux et des billets aller et retour.

Le marché du blé

On nous écrit : Comme il arrive chaque fois que les cours du blé sont au-dessus de la normale, la question de la cherté du pain vient de quitter son terrain purement commercial pour devenir d'ordre général. Depuis quelques jours, toute la presse s'en occupe et a publié là-dessus des informations, dont plusieurs, inexactement reproduites, renfermaient de grossières erreurs.

C'est un fait acquis que le roi du blé, James Patten, le Wheat King, comme l'appelle les Yankees, est détrôné et a dû se réfugier dans sa campagne du Nouveau-Mexique pour échapper à l'animosité des spéculateurs, qui l'avaient suivi dans sa spéculation éhontée et qui avaient été subitement abandonnés par leur chef en se ruinant du coup. Lui-même a-t-il tiré un profit de ses spéculations gigantesques ? Pour le moment, les opinions sont très partagées à ce sujet, mais tout porte à croire que l'opération lui a été des plus fructueuses ; il ne s'en cache pas du reste. Il a dû déclarer en partant : « Oui, j'ai acheté du froment à bon marché, je l'ai revendu cher, mais voilà tout. » Son départ n'a cependant pas amené

FRIBOURG

Pèlerinage diocésain

à Notre-Dame de Lourdes

Horaires des chemins de fer

ALBIS

Table with 2 columns: Destination, Time. Includes entries for Montbrison, Villaz-Saint-Pierre, Romont, Sivières, Vauderens, Oron, Palézieux, Chexbres, Lausanne, Genève.

Les pèlerins venant de la direction de Berne peuvent être à Fribourg à 9 h. et ceux venant de Payerne...

Les pèlerins de la contrée d'Estavayer peuvent prendre en cette ville le train qui part à 7 h. 43 pour Yverdon...

Les pèlerins de la Veveyse pourront utiliser le train qui part de Châtel à 9 h. 51 et arrive à Palézieux à 10 h. 10.

Les participants neuchâtelois quitteront Neuchâtel à 7 h. 44 pour arriver à Yverdon à 8 h. 23 et y prendre pour Lausanne le même train...

Les Valaisains devront prendre le train qui part de Brigue à 6 h. 10, qui touche Sion à 8 h., Saint-Maurice à 9 h. 32, et qui arrive à Lausanne à 11 h.

Voici maintenant l'horaire pour l'aller, à partir de Genève:

Table with 2 columns: Destination, Time. Includes entries for Genève d'ép., Lyon Brotteaux, Villefranche, Ars, Ars départ, Lyon Perrache, Cotte, arr., Cotte, dép., Lourdes (1er train), Lourdes (2nd train).

Nous publierons lundi l'horaire pour le retour.

Visites officielles. - Nous avons reçu un compte rendu de la visite qu'a faite le Conseil d'Etat à Mnières et à Drogens.

L'abondance des matières nous oblige à le renvoyer à lundi.

Concert. - La Concordia jouera demain, dimanche, de 11 h. à midi, devant l'église de Saint-Jean.

Le temps. - Journée pluvieuse, ventuse et froide, hier. Dans l'après-midi, il est tombé une assez forte averse de grêle.

Cours de sapeurs-pompiers. - Ce matin, à eu lieu en présence de M. le conseiller d'Etat Deschenaux l'inspection finale du cours de sapeurs-pompiers de la Sarine.

De nombreux curieux assistaient à l'inspection.

Le banquet officiel a commencé à midi, à l'auberge du Sauvage.

LA BAGUE D'OPALE

Par M. MARYAN

Elles partirent pour la ferme, et Guyonne jout profondément du plaisir presque enfantin de sa mère. Laurence s'arrêtait devant le clapotis de la petite rivière...

Deuil. - La doyenne d'âge et ancienne Supérieure des Dames Dominicaines d'Estavayer, Sœur Amédée Duc, vient de mourir dans la 85e année de son âge...

Concert Botrel à Bulle. - C'est devant une salle comble que Botrel a chanté hier soir à Bulle. Le succès a été assuré dès que le barde a paru...

Cécilienne de la Veveyse. - Les sections de la Cécilienne de la Veveyse auront leur réunion annuelle lundi, le 3 mai, au Crêt, sous la direction de M. l'abbé Dessarzin...

Horticulture. - L'assemblée des délégués de la Fédération des Sociétés d'horticulture de la Suisse romande aura lieu dimanche 9 mai, à 10 h. du matin...

Aux Grand-Pièces. - Le cinématographe dont la tente avait été renversée l'autre nuit par la tempête est déjà entièrement remonté.

LES SPORTS

Les 1er et 2e équipes du F. C. Stella de notre ville étant respectivement champion de leur groupe en série B et C sont appelées à jouer demain contre les champions du 1er groupe, série B et 2e groupe, série C.

SOCIÉTÉS

Chœur mixte de Saint-Nicolas. - Dimanche, 2 mai, à 7 1/2 h. du matin, réunion à l'église pour la première Communion des enfants.

Société des sous-officiers. - Dimanche, 2 mai, à 10 1/2 h. du matin, assemblée générale extraordinaire, au local, Tractanda.

Société de tir de la ville. - Dimanche, 2 mai, tir d'exercice et tir militaire, au Stand des Daillettes.

Société fédérale d'artillerie. - Dimanche, 2 mai, à 6 1/2 h. du matin, exercices pour le concours fédéral de Soleure.

Société militaire sanitaire suisse. - Lundi, 3 mai, à 8 1/2 h. du soir, au local, Brasserie Peter.

MEMENTO

C'est ce soir, samedi, que la troupe Steiner-Kaiserdomm l'opéra Die Dollarprinzessin, musique de Leo Fall.

Revue financière

Dernières nouvelles de toutes les bourses: Séances très soutenues; chemins de fer très actifs et bien traités; les fonds d'Etat enregistrent de jolies plus-values...

remont à 401 3/4, et que les banques émettrices étaient fortement tentées un moment de garder ces titres pour leurs portefeuilles...

La Direction et le Conseil d'administration de notre important établissement financier ont sagement agi en prenant des moyens pour assurer la continuation des prêts hypothécaires.

Il y a trois semaines, nous avons timidement rompu une lance en faveur de la fermeture des bureaux de banque, le samedi, après 2 heures.

Mais voici que le mouvement se rapproche de nous. Cinq banques de Berne viennent de décider tout simplement de fermer tous les samedis après midi du 1er mai au 1er octobre.

Notre idée a été depuis soutenue par un autre journal de notre ville. De plus, à Bâle, les banques viennent de décider de fermer chaque samedi la caisse à midi et les bureaux à une heure.

Table with 3 columns: Description, Amount, Unit. Includes entries for France, Italie, Belgique, Algérie, Autriche, Hollande, Angleterre, Russie.

Table with 2 columns: Description, Amount. Includes entries for Elec. Monthovon, Procédés Paul-Girod, Electrique de Bulle, Brasserie du Cardinal, Beauregard, sans hyp.

Table with 2 columns: Description, Amount. Includes entries for Banque nationale, Caisse hyp. frib., Banq. cant. frib., Créd. gruyer, p. fond., Crédit agr., Estav. 500, Banq. Ep. et p. Est., Banq. pop. Gruy., Banq. pop. Glâne, Bulle-Romont, Tram. Fribourg, Fun. Neuv-St-P., Elect. Monthovon 500, Proc. Paul-Girod 500, Electrique, Bulle, Condensat. Electr., Engr. chimiques 500, Fabr. mach., ord., 200, Fabr. mach. priv., 500, Teint. Morat, priv. 250, Choc. Cailler, jouis., 312 50, Chocolats Villars 50, Bras. Beauregard 500, Brasserie Cardinal, Clémentine priv. 500, Clémentine ord., 300, Papeterie Marly 1000, L'industrielle 100, Verterie Sensesales.

Table with 2 columns: Description, Amount. Includes entries for Papier com., Avances sur oblig. dénoncées, Fonds publics, lingots-or et monnayés.

Calendrier

DIMANCHE 2 MAI Patrochage de saint JOSEPH Au Ciel, saint Joseph se trouve avec Jésus et Marie au comble de la gloire.

LUNDI 3 MAI Invention de la Sainte Croix Sainte Hélène, mère de Constantin, fit faire à Jérusalem des recherches pour retrouver la vraie Croix.

DIMANCHE 2 MAI 111me après Pâques Patrochage de saint Joseph Collégiale de Saint-Nicolas PREMIERE COMMUNION DES ENFANTS

Eglise de Saint-Jean A 6 h. Messe basse. 7 h. Chant du Veni Creator, Messe de première communion avec sermon.

Eglise de Saint-Maurice A 6 h. Messe basse. 7 h. Messe basse. Première communion des enfants, allouction.

Eglise du Collège A 6 h. 6 1/2 h., 7 h., 7 1/2 h. Messes basses. 8 h. Office des étudiants, instruction.

Eglise de Notre-Dame A 6 h. Messe basse. 7 1/4 h. Réunion à l'église des enfants de la première communion.

Eglise des RR. PP. Cordeliers A 6 h., 6 1/2 h., 7 h., 7 1/2 h., 8 h. Messes basses.

Eglise des RR. PP. Capucins A 5 h. 25, 5 h. 55, 6 h. 25. Messes basses. 10 h. Messe basse.

Chiesa di Notre-Dame Servizio religioso per gli Italiani

Etat civil de la ville de Fribourg 26 avril. - Riedo, Louis, fils d'Amédée, maçon de Tavel et Planfayon.

28 avril. - Otil, Roger, fils de Frédéric, tisserand, de Corminbois, et d'Alice, née Savary.

29 avril. - Cotting, Marie, fille de Jean marchand, de Tinterin et Saint-Ours, et de Nathalie, née Kolly.

LE MEILLEUR HOTEL pour Familles, Touristes et Voyageurs descendant à GENÈVE

Hôtel Meuble du Théâtre 12, Boulevard du Théâtre, Place Neuve à côté de l'église du Sacré-Coeur

pagande. Mais ne devons-nous pas patienter un peu, essayer d'abord de les ramener? Voici seulement quarante-huit heures que nous sommes ici...

noirs et de son joli parler caressant. Mais lorsqu'elle eut fait quelques pas hors de la ferme, elle tourna vers sa fille un visage consterné.

journaliers, et il y a ici trop de terre pour un seul homme. - Oh! le jardin me paraît en très bon état... Ce n'est pas de cela que je voulais vous parler...

Elle eut peur de la colère qui s'alluma subitement dans les yeux du jardinier. Mais aussitôt il abaissa ses paupières, et répondit avec un calme affecté:

Nous émettons des **Obligations à 4 1/2 0/10**
 nominatives ou au porteur, à 3 ans fixe. Timbre à notre charge.

Nous bonifions sur
Carnets d'Epargne 4 1/4 0/10
A. NUSSBAUMER & C^{ie}

Des carriers et trancheurs de molasse
 SONT DEMANDÉS
 à la carrière d'Ursy, près Vauderens.

Hôtel de la Grappe
 RESTAURATION A TOUTE HEURE
Vins de premier choix
Cuisine soignée
 On accepterait encore quelques pensionnaires.
 Se recommande, H 2007 F 1905
H. MEUWLY.

TIRS MILITAIRES
Stand des Daillettes
 Les jours de tir militaire auront lieu les dimanches 2, 16 mai, 6, 20 juin et le 4 juillet.
 Service d'automobile, départ des Places à 1 1/4 h. et 1 3/4 heure.
 Société de tir de la Ville.

Les dimanche 2 et lundi, jour de foire, 3 mai
CONCERT
 à l'Hôtel Bellevue
 INVITATION CORDIALE
 Riedo, tenancier

Transports par camion automobile
 J'avise le public et les entrepreneurs que je me charge des déménagements, transports de matériaux de construction.
 Charge: 4000 kilos. Camion aménagé pour buts de promenades, 25 places.
 E. Riehoz, Brasserie des chemins de fer, Champ des Cibles, Fribourg. H 1403 F

AGRICULTEURS FRIBOURGEOIS!
 faites vos achats au
Commerce de fer fribourgeois S. A.
 90, rue du Pont Suspendu, 90
FRIBOURG
Machines agricoles
 LES PLUS PERFECTIONNÉES
Instruments aratoires de premier choix
Trellis métalliques.
Ronces artificielles.
 CONDITIONS AVANTAGEUSES

Grands magasins de chaussures EMILE SCHENKER
26, Rue de Romont, 26, FRIBOURG

Seule maison dans le canton de Fribourg, qui traite directement avec la première maison universelle
C. F. Bally, S. A., à SOHNENWERD
 Seule maison dans le canton qui fait le commerce de chaussures en gros.
 Seule maison de toute la Suisse française, qui tient le plus grand choix des articles Bally.
 De ce fait, je vends meilleur marché que n'importe quelle maison d'expédition.

Voici un petit aperçu des prix :

| | | | | | |
|--|-------|------|--|-------|------|
| Souliers à lacets, ferrés, pour fillettes ou garçons | 26-29 | 4.— | Souliers à lacets, ferrés, pour femmes | 36-43 | 6.50 |
| " " " " " " " " | 30-35 | 5.— | Bottines " pour le dimanche, pour femmes | 36-43 | 7.25 |
| Souliers ferrés, fort ou léger, extra, pour hommes | 40-48 | 8.— | " ceillots, box calf fin, cousu, pour femmes | 36-42 | 8.75 |
| Bottines à crochets pour le dimanche, pour hommes | 40-48 | 8.50 | " boutons, box calf fin, cousu, pour femmes | 36-42 | 10.— |

Contre remboursement. On change ce qui ne convient pas. Chaque paire est garantie. Service réel.
 PRIX FIXE. — VENTE AU COMPTANT. — RÉPARATIONS. — TÉLÉPHONE.
 100 fr. de tickets donnent droit à une prime de 5 fr. en espèces
CONDITIONS SPECIALES POUR LA VENTE EN GROS

Rue de Romont, 30 **GROSCH & GREIFF** Rue de Romont, 30

Grande vente réclame de Blouses pour Dames

SÉRIE 1.
Blouses
 en cretonne et zéphir, dessins foncés et clairs, rayés et fantaisie.
 Occasion **1 75**

SÉRIE 2.
Blouses
 en cretonne et zéphir, qualité très bonne, en toutes teintes.
 Occasion **2 75**

GRAND CHOIX dans
les Blouses
 blanches, en lainage fin, soie, dentelle, tulle
 Dernières nouveautés
 Blouses en batiste

SÉRIE 3.
Blouses
 en mousselinette et zéphir couleurs, rayées et carronnées, claires et foncées.
 Occasion **3 75**

SÉRIE 4.
Blouses
 en percale et zéphir, ainsi qu'en toile de ménage, dessins clairs, avec entre-deux.
 Occasion **4 75**

Etoffes Lainages Batiste
 pour blouses, uni et fantaisie, dessins modernes, rayures et carronnés, dans toutes les teintes, en tous genres et prix.
 Rentrée journalière de nouveautés

SÉRIE 5.
Blouses
 en zéphir uni et fantaisie, mousselinette, dernière coupe et jolie garniture.
 Occasion **5 75**

SÉRIE 6.
Blouses
 en mousseline de laine et en satin foulard, très bonne qualité, avec empiècement dentelles.
 Occasion **6 75**

Laizes Guipure Tulle
 Grande nouveauté de la saison, en blanc et toutes teintes, ainsi qu'en soie brodée or avec assortiment d'entre-deux et dentelles.
 CRI DE LA SAISON :
 Tulle grec, uni, en tout. teintes, 110 cm. de large, le m. 1.15 à 0.95

SÉRIE 7.
Blouses
 en mousseline de laine et lainage, doubl., garnies d'entre-deux et jabot, grande nouveauté.
 Occasion **7 75**

SÉRIE 8.
Blouses
 haute nouveauté, jolie garniture dentelle et jabot, en toutes teintes. Grand choix.
 Occasion **8 75**

IMMENSE CHOIX dans les
Blouses
 noires, en satin, pongée, lainage, guipure, ainsi qu'en tulle
 Grande nouveauté de la saison

SÉRIE 9.
Blouses
 en mousseline de laine, entièrement doublées, empiècement et entre-deux, en clair et foncé.
 Occasion **9 75**

SÉRIE 10.
Blouses
 en lainage et mousseline de laine, superbe garnit., coupe nouvelle.
 Occasion **10 75**

Pharmacies d'office

DIMANCHE 2 MAI
Pharmacie Cuony, Avenue
de la Gare.
Pharmacie Thurler &
Köhler, rue de Lausanne, 13.
 Les pharmacies qui ne sont
 pas d'office les jours fériés sont
 fermées de midi au lendemain
 matin.

Ou demande à la boulangerie-
 pâtisserie Deschamps, Fri-
 bourg, un

apprenti

Entrée tout de suite Rétri-
 bution immédiate 1990

Enseignement de langues

allemand, français, anglais,
 italien, sans l'intermédiaire
 de la langue maternelle.
Syring, Pérolles, maison
Cimma 1932

A vendre bonne auberge et
 café, grand centre de la Veveyse,
 avec grange, écurie, quelques
 poses de bon terrain.
A. Chassot, rue du Tir,
13, Fribourg. 1937

Une maison de confections pour
 dames, de la place, demande

une vendeuse

au courant de la branche.
 Références exigées. 1797
 S'adresser sous H 1769 F, à
 l'agence de publicité Haasen-
 stein et Vogler, Fribourg.

Mises de café

L'office des faitilles de
 la Gruyère vendra en
 mises, mardi 4 mai,
 à 2 heures après midi, à
 la salle du tribunal, châte-
 au de Bulle, la Bras-
 serie Viennoise avec ses
 dépendances, situées en
 dite vill.
 Situation d'avenir.
 Prix d'estimation :
 72 000 fr. 1974

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
FAUCHEUSES, véritables Mc
Cormick.
FANEUSES.
APPAREILS à faucher le regain.
PIÈCES DE RECHANGE pour
toutes les faucheuses.
MEULES à aiguiser les fau-
cheuses.
SUPPORTS de timon.
 Facilités de paiement-
GARANTIE
E. WASSMER
 Fribourg
 à côté de Saint-Nicolas.
 XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

La Société de tir de Villars-sur-Glâne
 a fixé ses jours de tir au stand des Daillettes, aux dimanches
 18 et 25 avril, 2 et 9 mai. 1745-737
 L'apport des livres de service et de tir est obligatoire.
 Le Comité.

AVIS

La maison A LA BELLE JAR-
 DINIÈRE prévient sa clientèle
 qui pourrait avoir des vêtements
 de fourrure à réparer ou à trans-
 former de bien vouloir les lui en-
 voyer de suite.

Grand Café BEAU-SITE
BEAUREGARD
Station terminus du tram
 Dimanche 2 mai, dès 3 h. de l'après-midi et 8 h. du soir
GRANDS CONCERTS
 DONNÉS PAR
 L'élite de l'Orchestre de la ville de Berne
 sous la direction de M. F. BAUER
 ENTRÉE LIBRE

Henri MAYER, Fribourg
A LA MÉNAGÈRE
 En face de la gare
 Le plus grand choix sur la place. Fort escompte au comptant.



Château-d'Ex La Soldanelle. Régimes pour
 malades; alimentation hygié-
 que. fortifiante pour convalescents

A LOUER
 pour le 25 juillet, Grand-
 Rue, 13, un logement de
 2 chambres et alcôve, en
 plein soleil.
 S'adresser à la Librai-
 rie-catholique, 130, Place
 Saint-Nicolas.

Lebensstellung
 findet tüchtiger Herr durch
 Verkauf unserer berühmten
 Futterkälke etc. an Landwirte-
 und Wiederverkäufer. Auch
 als Nebenerwerb passend.
 D. Harding & Co. Chem. Fabrik,
 Aussig-Schnepprien. 1969
 Correspondenz deutsch

MESURAGE
 de travaux de construction
 Examens de comptes de cons-
 tructions, expertises, etc. Tra-
 vail prompt et consciencieux.
H. Porta, ingénieur, avenue
de Rome, 3, Fribourg.

Ausmessen von Bauarbeiten
 Prüfen von Baurechnungen,
 Expertisen, etc., prompt und
 gewissenhaft. **H. Porta, Inge-**
nieur, avenue de Rome, 3,
Fribourg. 1993

On demande une
bonne cuisinière
 expérimentée, pour petit hôtel.
 S'adresser sous H 2008 F, à
 Haasenstein et Vogler, Fri-
 bourg. 1894

REPRÉSENTANTS
 demandés partout. Appointe-
 ments fixes. Union des Com-
 merçants, bureau, 17, Paris.

SOUSSION
 Les travaux de gypserie et peinture, de stoff, de marbre artifi-
 ciel, de décoration et de mosaïque pour l'église de Planfayon,
 sont en soumission.
 Les plans avant métrés et cahier des charges sont visités au
 bureau de **M. H. Douzelli, ing.-architecte**, tous les jours de
 10 h. à midi, à commencer dès samedi 1^{er} mai
 Les soumissions devront être déposées au dit Bureau jusqu'au
 15 mai, à 6 h. du soir. 1937

BANQUE SUISSE
pour le Commerce étranger
 SUCCURSALE DE FRIBOURG
Capital: 12,500,000 entièrement versé.
Réserves: 1,190,000.

Nous sommes

| Acheteurs de : | Vendeurs de : | Revenu au cours annuel % |
|--|---|--------------------------|
| Act. Bankverein à 745 | Act. Bankverein à 755 | 5.33 |
| » Crédit suisse à 840 | » Crédit suisse à 850 | 4.73 |
| » Banq. fédérale 690 | » Banq. fédérale à 700 | 5.04 |
| » Banq. hypothé- caire suisse à 540 | » Banque hypothé- caire suisse à 550 | 4.80 |
| » Banq. cant. Frib. à 610 | » Banq. cant. Frib. à 620 | 4.06 |
| » Caisse hyp. do. 590 | » Caisse hyp. à 600 | 4.20 |
| » Ord. Fabrique machines à 160 | » Ord. Fabrique machines à 200 | 5.55 |
| » Priv. do. 490 | » Priv. do. 510 | 5 |

Nous achetons et vendons toutes valeurs à lots

Grand'Places. — FRIBOURG

LE BIOGRAPHE SUISSE
 L'incomparable Cirque-Cinématographe
 Ce soir à 8 1/2 h.
 Grand spectacle, à prix réduits

1^{ères} places, 1 fr. ; II^{èmes} places, 70 cent. ; III^{èmes} places, 40 cent. — Enfants
 et élèves, demi-places.
 Invitation cordiale. **G. HIPLEH, pr.**

Pour la foire
LUNDI
1^{er} 3 mai

GRAND CHOIX
 EN
vêtements tout faits
 A PRIX FIXE

| | |
|-------------------------------|--------------|
| Complets pour hommes, solides | depuis 19. — |
| » hommes, nouveauté | » 35. — |
| » hommes, rempl. la mesure | » 49. — |
| » jeunes gens | » 14.75 |
| Pardessus mi-saison | » 35. — |
| Costumes d'enfants, en laine | » 5.50 |

POUR L'ÉTÉ

| | |
|--------------------------------------|-------------|
| Vestons alpaga, en noir et couleurs | depuis 6.50 |
| Complets p. hommes, en toile lavable | » 11.75 |
| » p. jeunes gens | » 6.75 |

Grand assortiment en costumes coutil, pour enfants
 depuis 3.50

| | |
|-------------------------------|-------------|
| Pantalons p. hommes, en laine | depuis 5.50 |
| » de travail, lavables | » 2.95 |
| » grisette, bleu uni et rayé | » 3.75 |

Vêtements de travail pour tous les corps de métiers

| | |
|--|-------------|
| Grand stock de blouses, pour la campagne | depuis 1.95 |
| Chemises blanches | » 2.95 |
| Chemises de travail | » 1.75 |
| Chemises Jäger | » 2.25 |

Casquettes
 en solide draperie.
 beaux dessins
 depuis 0.65

A L'ENFANT
PRODIGE
 FRIBOURG
 rue de Lausanne
 Place du Tilleul

Chapeaux
 de paille
 depuis
0.65

Maison
S. KNOFF
Fribourg

Notre vitrine
d'articles de luxe
pour cadeaux
mérite
spécialement votre
attention.

Les prix sont
très bon marché.

